



**INSTANCE DE COORDINATION NATIONALE des Subventions du FONDS MONDIAL
(Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme)
ICN ou CCM de Madagascar**

Réf: 0012/23-CCM/MDG

Dans le cadre du Cycle de Subventions 7 (CS7) du Fonds mondial, l'Instance de Coordination Nationale pour Madagascar (CCM) va soumettre une demande intégrée de financement auprès du Fonds mondial le 29 Mai 2023 avec une composante pour la lutte contre le Sida et la Tuberculose, une composante pour la lutte contre le paludisme et une composante pour les Systèmes Résilients et Pérennes pour la Santé (SRPS).

Trois organisations seront identifiées par le CCM pour être les Principaux Récipiendaires (PR) des fonds reçus pour Madagascar. Les subventions sont réparties en trois lots et les candidats peuvent postuler à ces lots :

- ✓ Lot I : Un Principal récipiendaire pour la composante VIH/Sida et Tuberculose
- ✓ Lot II : Un Principal récipiendaire pour la composante paludisme
- ✓ Lot III : Un Principal récipiendaire pour composante SRPS

Les organisations (PR) auront pour missions de participer à l'élaboration de la demande intégrée, de sélectionner les organismes de mise en œuvre (sous-récipiendaires), de gérer les fonds octroyés par le Fonds mondial (FM) et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des activités y afférentes, pour le compte du pays. Chaque candidat devra préciser pour quel(s) lot(s) il postulera. Le lot choisi devra être précisé sur l'enveloppe de la soumission.

Les organisations/Institutions nationales ou internationales intéressées devront répondre aux critères suivants :

- ✓ Disposer d'une structure locale capable de signer directement le contrat avec le Fonds Mondial et un Memorandum of Understanding (MoU) avec le CCM ;
- ✓ Avoir l'expertise dans les domaines choisis avec des documents de référence en appui ;
- ✓ Avoir de bons antécédents de réussite dans la mise en œuvre de projets financés par un ou plusieurs grands bailleurs de fonds ;
- ✓ Maîtriser le mécanisme de gestion de contrat, d'assurer le suivi de performances et de renforcement de capacité, de plusieurs sous récipiendaires, y compris les structures publiques bénéficiaires de fonds ;
- ✓ Avoir la connaissance des exigences de gestion des financements du Fonds Mondial.

La soumission de candidature devra comporter les documents suivants :

- ✓ Lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Président du CCM de Madagascar,
- ✓ Documents officiels en vigueur de leur enregistrement auprès du pouvoir public de Madagascar, y compris leur régularisation fiscale à jour ;
- ✓ Accord de siège à Madagascar pour les institutions/organisations internationales ;
- ✓ Documents justifiant les expertises selon les critères supra cités ;
- ✓ Adresse physique localisée et adresse électronique.
- ✓ Le dossier de candidature pour chaque lot devra être physique et en 4 exemplaires.

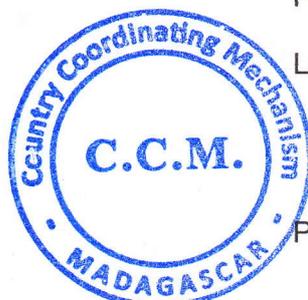
Les dossiers de soumission sont à adresser au bureau du Secrétariat du CCM de Madagascar, Porte 102, 1^{er} étage, Lot II M 99, rue Ramahazomanana Arsène, Antsakaviro – ANTANANARIVO 101.

Date limite de la soumission : Lundi 27 Mars 2023 à 12H00.

NB: Une réunion d'information générale sera organisée **le Mardi 14 Mars 2023 à 09H00 à l'Hôtel Restaurant « Le Pavé ANTANINARENINA ».**

Fait à Antananarivo, le 27 Février 2023

Le Président du CCM de Madagascar



Professeur SAMISON Luc Hervé